

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

---

## Déclaration du groupe de l'UNAF

L'avis recherche la voie pour donner sens au rapport Brudtland ou encore comment l'action publique avec toutes les parties prenantes pourrait permettre de retrouver ou faire émerger une harmonie sociale et environnementale. La tâche n'était pas aisée et l'avis parvient à tisser le lien pour lutter plus efficacement contre les difficultés cumulées des inégalités sociales et environnementales.

Sur l'ensemble des préconisations que le groupe de l'UNAF partage, il a souhaité mettre l'accent sur trois d'entre elles.

En premier lieu, la précarité énergétique est une question éminemment familiale. Rappelons que pour l'UNAF, la maîtrise des charges et la lutte contre la précarité énergétique font partie des dossiers prioritaires depuis plusieurs années, car plus de 5 millions de ménages ne peuvent plus payer leurs charges et souffrent de précarité énergétique avec des incidences graves sur leur santé et celles de leurs enfants. Dans cette approche, c'est la situation de chaque famille qui doit être prise en compte et ce quels que soient leur mode de chauffage et leur statut d'occupation de leur logement (locataire dans le parc public, privé, accédant à la propriété, propriétaire, copropriétaires, en milieu rural ou urbain), avec les mêmes logiques de prévention et d'accompagnement. Certes, les politiques de lutte contre la précarité énergétique ont un coût, mais l'inaction n'est pas non plus sans conséquence financière. La Fondation Abbé Pierre a clairement établi dans une étude rendue publique en décembre 2013 les effets de la précarité énergétique sur la santé des personnes.

Deuxièmement, l'avis pointe à juste titre les enjeux environnementaux au regard de la mobilité et ce d'autant plus que l'éloignement des lieux de résidence et des lieux de travail est maintenant une situation vécue par une grande majorité des familles. Les choix en matière d'urbanisme et de transports influent sur les mobilités et jouent ainsi un rôle considérable dans l'aménagement du territoire, et en conséquence dans l'accroissement ou la réduction des inégalités environnementales. Mais il est aussi vrai que l'aménagement du territoire doit également anticiper les questions de mobilité pour réduire les inégalités sociales et environnementales.

Enfin, l'avis note à juste titre les inégalités en termes d'accès aux services pour les familles vivant dans certains territoires ruraux et périurbains. L'enjeu, dans ce cadre, est de faire converger la lutte contre les inégalités sociales et environnementales dans l'objectif de l'amélioration de la qualité de vie de ces familles.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.